

Parcours aménagés des nouveaux bacheliers en 1ère année de cycle Licence - Loi O.R.E

Indicateur 1 Programme Transparence de l'action publique

Année universitaire	Effectif 1ère année Licence (hors inscrits CPGE)	Nouveaux bacheliers en 1ère année de Licence (hors inscrits CPGE)	Part des nouveaux bacheliers en 1ère année de Licence (hors inscrits CPGE)	Total effectif étudiant bénéficiant d'un parcours aménagé (Loi ORE)	Néobacheliers bénéficiant d'un parcours aménagé (Loi ORE)	Part des Néobacheliers bénéficiant d'un parcours aménagé/ Nombre total de néobacheliers en L1
2 018-2 019	2665	1626	61,01%	37	27	1,7%
2 019-2 020	2606	1539	59,06%	196	124	8,1%
2 020-2 021	2685	1736	64,66%	359	193	11,1%
2 021-2 022	2615	1460	55,83%	321	164	11,2%
2 022-2 023	2414	1377	57,04%	266	138	10,0%
2 023-2 024	2345	1374	58,59%	224	115	8,4%
2 024-2 025	2378	1386	58,28%	199	108	7,8%

Elaboration de l'indicateur et mode de calcul :

- Effectif 1ère année Licence : nombre d'inscrits administratifs en première année de cycle Licence, hors doubles inscrits en CPGE. *Ces effectifs incluent les classes de remises à niveau (Tremplin et FPES) et les parcours Allure 1ères années. Les inscriptions principales et secondaires sont comptabilisées.*
- Part des nouveaux bacheliers bénéficiant d'un parcours aménagé : Les nouveaux bacheliers en première année de licence (hors CPGE) à la rentrée universitaire N/N+1 ayant intégré un cursus aménagé (parcours ALLURE 1ère années/TREMPLIN/FPES) sont rapportés au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits à la rentrée universitaire N/N+1 en première année de cycle licence (hors CPGE).